AR PREFECTURE
024-242400752-20180208-2018_1_05-DE
Reçu le 19/02/2018

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 08 février 2018

2018-1-05

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
ST PIERRE DE COLE

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
31 JANVIER 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 5

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Béatrice HAGEMAN, Lucienne LAUMOND, Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, , Marc PASCUAL, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Philippe BANCHIERI, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Jean ROUCHAUD, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGEIX, Alain GARNAUD, Paul CANLER, Philippe LACHAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Gilbert CHABAUD, Michel REBIERE

Absents et excusés : Christiane DESPAGES, Nicola ROBERTS, Nathalie GRANERI, Céline DEQUANT, Jean-Marc BUISSON, Dominique MARCETEAU

Pouvoirs : Nicola ROBERTS à Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI à Pierre-Yves COUTURIER, Céline DEQUANT à Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON à Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU à Carmen GROS (suppléante),

Date de convocation : 31 janvier 2018

M Philippe BANCHIERI est désigné secrétaire de séance

Attributions de compensation définitives 2017

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin s'est réunie le 22/08/2017 et a validé le rapport sur l'évaluation définitive des charges transférées.
Ce rapport a ensuite été transmis le 23/08/2017 à chaque Commune membre de la Communauté pour se prononcer sur celui-ci dans un délai de 3 mois suivant sa transmission.

Une majorité qualifiée des Communes ayant adopté le rapport, il convient donc à présent, pour le Conseil communautaire d'arrêter le montant des Attributions définitives. Un correctif pour les AC provisoires de 2017 devra être fait.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24600 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 12 Février 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24600 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR PREFECTURE
024-242400752-20180208-2018_1_05-DE
Reçu le 19/02/2018

Communes	AC 2016	Voirie	Urbanisme	AC 2017
CHALAIS	-6 118,00	10 800,05	967,50	-17 885,55
CORGNAC	-32 114,00	-3 424,61	2 022,50	-30 711,89
EYZERAC	-2 319,00	4 751,71	1 395,00	-8 465,71
FIRBEIX	28 551,00	9 690,77	727,50	18 132,73
JUMILHAC	18 026,64	21 374,29	3 107,50	-6 455,15
LA COQUILLE	84 739,55	7 608,80	3 357,50	73 773,25
LEMPZOURS	-10 961,00	-188,29	342,50	-11 115,21
MIALLET	-4 746,00	9 647,57	1 615,00	-16 008,57
NANTHEUIL	15 168,00	9 375,45	2 395,00	3 397,55
NANTHIAT	-1 454,00	2 334,93	620,00	-4 408,93
NEGRONDES	104 756,00	3 624,72	2 087,50	99 043,78
ST FRONT D'A.	10 316,00	2 809,98	665,00	6 841,02
ST JEAN DE C.	43 178,00	1 253,30	920,00	41 004,70
ST JORY	5 976,15	14 462,25	1 402,50	-9 888,60
ST MARTIN DE F.	-685,00	1 623,29	907,50	-3 215,79
ST PAUL	10 936,00	22 242,44	1 315,00	-12 621,44
ST PIERRE DE C.	-4 519,00	4 104,20	1 212,50	-9 835,70
ST PIERRE DE F.	-2 838,00	17 656,05	945,00	-21 439,05
ST PRIEST	-5 101,00	11 582,98	940,00	-17 623,98
ST ROMAIN St C.	-22 885,00	-2 288,09	827,50	-21 424,41
THIVIERS	514 755,00	22 504,68	7 405,00	484 845,32
VAUNAC	-15 092,00	3 955,34	692,50	-19 739,84
TOTAL TRANSFERT	**727 570,34**	**175 501,80**	**35 870,00**	**516 198,54**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ***VALIDE le montant définitif des Attributions de compensation.***
  Un correctif sur les Attributions de compensation provisoires 2017 devra être fait en 2018.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 12 Février 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication